



**SYNDICAT MIXTE FERMÉ DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

2 Bis Le Calais

88220 UZEMAIN

Tel : 09.62.32.38.05

Mail : secretariat.siemf@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 28 JUIN 2025 A 10H00

Présents (23) : ANDRE MARIE-CHRISTINE – AUBRY GERARD - BATTE KARINE – BERNARD LILIANE - BERNARDIN JEAN-MARC – BODEZ MICHEL – CHRISTOPHE PIERRE – CLEVY DAMIEN - COLLOT ANTHONY – DEMURGER IGOR - DESBIENDRAS PATRICK (présent mais non votant) - DIDELOT BERNARD – DIDELOT HERVE - DUVOID FREDERIC – GOBIN FRANCOIS - HUMBERT VINCENT – LAN JEAN-PHILIPPE - LEJEUNE PASCAL – MANGIN AMELIE – MARCHAL EMMANUEL – POIROT BEATRICE - POUSIN CATHERINE – VILLEMIN CORINNE

Procurations (5) : M. LELARGE PASCAL donne procuration à M.DUVOID FREDERIC - M. MIRE ADRIEN donne procuration à M. COLLOT ANTHONY – M. CHRISTOPHE AGNES donne procuration à M.CHRISTOPHE PIERRE – M. GANTOIS PASCALE donne procuration à M.HUMBERT VINCENT – M.HATON CHRISTOPHE donne procuration à M.VILLEMIN CORINNE

Excusés / Absents : M.DEL MISSIER ERIC – M.MOLIN PASCAL – M.LAURENT BRIGITTE – M.BOURGEOIS DAMIEN – M.GAUDE MICHEL – M.MARANDEL FRANCOIS

Secrétaire : M.DUVOID FREDERIC

1/Approbation du compte rendu du 29 mars 2025 (27 votants)

Approuvé sans remarque à la majorité des présents

2/Mise à jour des tarifs Poteaux Incendie aux communes membres (27 votants)

Pour faire suite à l'évolution des prix annuels dans le cadre d'achats de poteaux incendie, il est demandé au Comité d'approuver la proposition de tarifs suivante :

Poteau incendie hauteur 1 mètre : 1 263.00 € HT (prix d'achat : 1 054 € HT)

Poteau incendie hauteur 1 mètre 25 : 1 356.00 € HT (prix d'achat : 1 130 € HT)

Le terrassement pour la pose des poteaux incendie restant pris en charge par le Syndicat des Eaux des Monts Faucilles

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE les nouveaux tarifs

3/ Mise à jour de la délibération concernant la périodicité du versement de la CIA (27 votants)

Suite à la validation de la délibération du 09/12/2017 dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP et suite à la demande des agents, il est demandé au comité d'approuver le versement de la CIA en 2 fois :

- 50% de la prime de l'année précédente lors des congés estivaux
- Le solde après les entretiens annuels lors des congés de fin d'année

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la CIA en 2 versements

4/ Mise à jour des durées d'amortissements (27 votants)

Dans le cadre de la mise à jour de nos immobilisations suite à l'adhésion des communes de Belrupt et Harol et dans un souci d'harmonisation, il est demandé au comité de valider la durée des amortissements suivant le tableau ci-dessous :

Immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans en cas de réussite du projet et 1 an en cas d'échec
Logiciels	3 ans
Brevets	sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective d'utilisation si elle est plus brève
Autres immobilisations incorporelles	2 ans
Agencements et aménagements de terrains	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 ans
Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abri	10 ans
Installations complexes spécialisées	60 ans
Installations à caractère spécifique (réseaux)	60 ans
Matériel et outillage industriels	25 ans
Matériel spécifique d'exploitation	25 ans
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Véhicules	7 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	4 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations du budget relevant de la nomenclature M49 comme ci-dessus à compter du 1er juillet 2025 :

DE FIXER, pour le budget relevant de la nomenclature M49, à 1 000 € TTC le seuil unitaire en deçà duquel les biens amortissables seront amortis sur 1 an.

4/Informations et questions diverses

Information problème de pression sur la commune de Belrupt.

Information sur la demande de passage au grade de Agent de Maîtrise Principal en vue de promouvoir Eric GRANDCLAUDON à des fonctions de responsable technique.

Information suite à la délibération de la commune de Dombasle Dvt Darney dans le cadre de la réfection d'un chemin rural suite à la réalisation des travaux entre Senonges et Dombasle.

La séance est levée à 10h55.

Le Secrétaire de séance
Frédéric DUVOID



Le Président,
Vincent HUBERT

HUBERT.V.




